

agriculture

AGRI
FICHE 1

Travaux connexes liés aux aménagements fonciers

Informations pour le Maître d'Ouvrage	Description des actions éligibles Dépenses éligibles Exclusions	Travaux connexes Plantations de haies et boqueteaux Travaux de voirie, d'hydraulique Plantations selon les critères de la fiche PADC "plantation et restauration d'éléments boisés"
	Bénéficiaires	Communes Associations foncières Particuliers (avec convention de gestion)
	Objectifs et enjeux	Mettre en valeur les espaces naturels et l'aménagement du territoire dans le cadre des aménagements fonciers dont le Département est maître d'ouvrage
	Références • européennes • nationales • régionales (textes en vigueur, liens Internet)	Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
	Critères d'éligibilité Conditionnalité des aides	Travaux décidés dans le cadre d'un aménagement foncier et approuvés par la commission locale d'aménagement foncier
	Critères d'intervention Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none">• pour les travaux connexes : subvention de 35 % du montant HT,• pour les plantations : subvention de 80 % du montant HT dans la limite de 0,50 ha pour les boqueteaux.
	Territoires visés (zonage infradépartemental, communes rurales/urbaines...)	Département
	Constitution d'un dossier (pièces à fournir)	Dossier type Pièces complémentaires : plan des travaux connexes approuvés par la CCAF

**Informations
pour
la gestion
en interne
du dossier**

Engagement
et contreparties envisagés

Engagement de maintenir les plantations (voir fiche
PADC : plantation et restauration d'éléments boisés)

Circuits de gestion

Dépôt :
Direction de l'Appui aux Territoires et aux Communes
Instruction administrative, technique et financière :
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture

Cofinanceurs possibles

Adresses utiles

Association PROM'HAIES Poitou-Charentes
(pour les plantations)
Maison de la forêt et du bois
79190 MONTALEMBERT
Tél. : 05 49 07 64 02